

# Yves-Marie JÉGOU combattant 14-18



**Contribution de**  
**Liliane TENDRON-ZAWARSKY**  
**« Liliane JÉGOU-AUDREN »**  
Adhérente N° 1947  
Centre généalogique des Côtes-d'Armor



<http://www.genealogie22.com/guerre-14-18/>

Tirage au sort n° 61 - arrondissement de GINGAMP (1R 500)

COMMUNES auxquelles appartiennent les jeunes gens.	NOM PRENOMS ET SURNOMS : Etat civil : Taille et profession :	NUMÉRO d'inscrip- tion sur le tableau de recense- ment rectifié.	OU DE DÉPENSE que les jeunes gens ou ceux qui les représentent se proposent de faire valoir devant le Conseil de révision.	Degré d'instruction des jeunes gens Cognitions en matière de recensement des jeunes gens Équation, qui des deux inscrivent les volontaires.	Décision
2	3	4	5	6	7
Pambiac	<p><i>Jégou Yves et Marie</i> Né le 17 août 1876, à Pambiac canton de Pambiac (Côtes-du-Nord) résidant à Pambiac canton de Pambiac (Côtes-du-Nord) fils de Pierre et de Marie Anne Le Gall domiciliés à Pambiac canton de Pambiac (Côtes-du-Nord) taille de 1<sup>m</sup> c, profession de <i>Chauffeur</i></p>	33	S. R.	x	S. (Seine)



Yves-Marie JÉGOU vers 1899

Mon grand-père

Adhérente JÉGOU/AUDREN n° 1947





536, Mariage  
Jégou  
Andren



L'An mil neuf cent, le dix novembre à midi. Acte de mariage de: Yves Marie Jégou, né à Bourbriac  
 arrondissement de Guingamp (Côtes-du-Nord) le dix sept Avril mil huit cent soixante seize; Chauffeur,  
 domicilié à Saint-Denis rue Cathédrale 30. Fils majeur de: Pierre Jégou, âgé de soixante un ans Cultivateur, demeurant  
 à Bourbriac, consentant au mariage, avec l'acte reçu par l'officier de l'état civil de Bourbriac  
 huit octobre dernier; et de: Anne Le Gall, son épouse, décédée à Bourbriac, le neuf janvier mil huit cent  
 quatre vingt neuf, âgée de cinquante trois ans, ménagère. L'un et l'autre, et de: Rose Marie Audren  
 née à Loguivy-Plougras arrondissement de Lambion (Côtes-du-Nord) le neuf février mil huit cent soixant  
 quatorze, ménagère, domiciliée à Saint-Denis rue Cathédrale 30 avec sa mère, Fille majeure de Guillaume  
 Marie Audren, décédé à Saint-Denis le quatorze Avril mil neuf cent, âgé de cinquante six ans, Journalier  
 et de: Jeanne Marie Thomas, sa veuve, âgée de cinquante trois ans, Journalière, présente et consentant  
 au mariage. D'autre Part, pressés par leurs: Léon Chesphils, Alphonse Gautre, Toignaut, Conseiller municipal  
 remplissant par dérogation spéciale, les fonctions d'officier de l'état civil, en l'absence de l'officier et des adjoints  
 qui avons procédé publiquement en la Mairie, à la célébration du mariage, dans la forme suivante, après avoir  
 lecture aux parties: 1°. de leurs actes de naissance 2°. du consentement du père du futur 3°. de l'acte de décès de  
 la mère du futur 4°. de l'acte de décès du père de la future, 5°. Des actes des publications faites en cette Mairie  
 et en celle de Bourbriac, des Dimanches Vingt huit octobre dernier et quatre novembre courant sans  
 opposition, toutes les pièces sus mentionnées dûment paraphées et annexées, 6°. Du chapitre six du livre  
 premier du Code Civil (titre du mariage) sur les droits et devoirs respectifs des époux, puis avoir interpellé  
 les futurs époux et la personne présente pour autoriser le mariage, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a  
 été fait de contrat de mariage. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme  
 chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix. Nous avons prononcé au nom  
 de la loi que: Yves Marie Jégou, et Rose Marie Audren, sont unis par le mariage. En  
 présence de: Yves Marie Le Henry, âgé de quarante quatre ans, Journalier, domicilié à Saint-Denis rue  
 des chaumettes, François Audren, âgé de vingt quatre ans, Journalier, domicilié à Saint-Denis rue Cathédrale  
 n° 30 amis de l'époux, Yves Marie Daniel, âgé de trente cinq ans, Journalier, domicilié à Saint-Denis  
 rue Cathédrale 30, et Guillaume Rossouarn, âgé de vingt neuf ans, Serrurier, domicilié à  
 Saint-Denis grande rue Saint-Marcel 11, Bedusc - frères de l'époux, témoins qui ont signé  
 avec les époux et avec la mère de l'épouse ayant dit une le voir, après lecture faite.

Yves Marie Jégou  
 Audren  
 Henry  
 Daniel  
 Rossouarn

Rose Marie Audren  
 Le Henry  
 Daniel  
 Rossouarn

SAINT-DENIS (93)

2  
**JÉGOU Yves Marie**  
 ° 17/04/1876 Bourbriac (22)  
 + 03/04/1947 Mormant (77)  
 Chauffeur four

3  
**AUDREN Rose Marie**  
 ° 09/02/1874 Loguivy-Plougras (22)  
 + 06/12/1935 Saint-Denis (93)  
 Ménagère - 3 enfants

x 10/11/1900 Saint-Denis (93)



### Mobilisation

Mobilisé à Saint-Malo, le 78<sup>ème</sup>R.I.T. est presque uniquement composé de Malouins et de Dinannais. Il quitte Saint-Malo le 13 août 1914. Il forme avec le 75<sup>ème</sup> R.I.T. de Rennes la 185<sup>ème</sup> brigade et occupe pendant quatre mois le secteur Sud du Camp Retranché de Paris.



juillet 1915

Yves-Marie JÉGOU

Je t'envoie ma binette que j'ai fait tourner à St Denis. fais le képi et la capote à Hamon sur ~~moi~~ ~~paris~~ ~~paris~~ ~~paris~~ ~~paris~~ ~~paris~~ ~~paris~~ ~~paris~~ une lettre de Eugène de peur qu'il est en ce moment à l'infirmerie depuis le 13 juillet avec une bronchite.   
 leur le pays étrangers ne reçoivent pas la correspondance au front (se rappeler à la fin)   
 CORRESPONDANCE   
 PARIS   
 mon cher le 25.9.1915   
 au plaisir de ce revoir à bientôt   
 Je t'envoie de nos nouveaux états qui sont en bonne santé. Je viens de faire sur les journaux que vous allez avoir une permission à tour de rôle sur le front ainsi je m'empresse de t'envoyer cette carte que tu feras ton possible de venir nous voir passer ces quelques jours. Maintenant si tu as besoin que j'aide à la mairie fait faire un certificat comme au si que je puisse te récupérer durant la permission.   
 Wiki CG 22 - Yves-Marie JÉGOU - combattant 14-18

juillet 1915 - adressée à son père Théophile JÉGOU - ci-joint dossier.

**Registre matricule de recrutement de GUINGAMP (22) Classe 1896**

**Yves-Marie JÉGOU** n° 61 du tirage dans le canton de BOURBRIAC

Né le 17 Avril 1876 à BOURBRIAC ( Fils de Pierre et de feu Anne LE GALL) Chauffeur.

Demeurant à SAINT-DENIS (Seine)

Signalement : Cheveux et sourcils noirs, yeux noirs, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, taille 1,72 m

Degré d'instruction générale : x

Décision du Conseil de Révision : Bon.

Détail des services et mutations diverses :

Appelé : parti le 16 Novembre 1897 – Arrivé au corps ledit jour (matricule 4629). Soldat de 2<sup>ème</sup> classe

Envoyé en congé le 22 Septembre 1900 en attendant le passage dans la réserve. *(marie le 10.11.1900 à St Denis)*

Certificat de bonne conduite accordé

Passé dans la réserve le 1<sup>er</sup> Novembre 1900.

Périodes d'exercices dans la 10<sup>e</sup> section de commis et ouvriers : 1<sup>ère</sup> période du 30 Mai au 26 Juin 1903

2<sup>e</sup> période du 23 Septembre au 20 Octobre 1907

Passé dans l'armée territoriale en Octobre 1910

3<sup>e</sup> période du 23 Octobre au 31 Octobre 1912.

Rappelé à l'activité par le décret de mobilisation générale du 1<sup>er</sup> Août 1914. Arrivé au corps le 7 Août 1914

Passé au 47<sup>e</sup> Régiment d'infanterie (matricule 1136) et affecté au 78<sup>e</sup> Régiment territorial d'infanterie le 15 Décembre 1914

Campagne contre l'Allemagne intérieure du 7 Août 1914 au 6 Janvier 1916

Détaché comme ajusteur à la Cie française des métaux à SAINT-DENIS le 7 Janvier 1916 *(Loi Dalbiez du 17 août 1915)*

Passé au 1<sup>er</sup> Régiment de Zouaves (matricule 1618) le 1<sup>er</sup> Juillet 1917

Placé en congé illimité de démobilisation (2<sup>e</sup> échelon) par le 1<sup>er</sup> Régiment de Zouaves le 7 Février 1919

se retire à SAINT-DENIS, 30, Rue Catulienne. *voir ci-dessus*

Localités successives habitées : SAINT-DENIS (Seine) 30, Rue Catulienne le 14 Octobre 1900

(Gendarmerie de SAINT-DENIS, subdivision PARIS)

Archives départementales (22) – Série R.

**Loi Dalbiez**

Votée le 17 août 1915 la « Loi assurant la juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables », la loi dite Loi Dalbiez du nom de son promoteur comporte des mesures pour soutenir l'effort de guerre dans quatre domaines.

1) Les hommes mobilisés jugés aptes au service armé et affectés aux ministères ou dans les administrations publiques seront incorporés après avoir été remplacés par des retraités, des militaires mutilés de guerre, « leur femme, mère, fille ou sœur ou à défaut des femmes, mères, filles ou sœurs de militaires tués ou blessés pendant la guerre ».

2) Les hommes jugés inaptes à la mobilisation de 1914 c'est à dire les débiles et les aliénés seront réexaminés par une commission spéciale de réforme et suivront le sort de leur classe s'ils sont reconnus aptes

3) Les gradés et hommes de troupe des emplois sédentaires, les services automobiles de l'intérieur seront remplacés par les hommes du service auxiliaire ou des réservistes « en commençant par les pères de famille les plus nombreuses ... ».

→ 4) « Le ministre de la guerre est autorisé à affecter aux établissements, usines et exploitations travaillant pour la défense nationale les hommes appartenant à l'une des classes mobilisées ou mobilisables, chefs d'industrie, ingénieurs, chefs de fabrications, contremaîtres, ouvriers, et qui justifieront avoir pendant un an au moins exercé leur profession... »

Cordialement

*Forum "association 14-18"*





FICHE MATRICULE

Nom : **Jegou**  
 Prénoms : **Jules Marie** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **480**  
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.  
 Né le **17 avril 1896** à **Bourbriac**, canton de **Le Tour**, département de **Ille-et-Vilaine**, résidant à **Le Tour**, canton du dit département de **Ille-et-Vilaine**, profession de **chauffeur**  
 fils de **Jean** et de **Jeanne de Fall**, domiciliés à **Bourbriac**, canton de **Le Tour**, département de **Ille-et-Vilaine**

SIGNALEMENT.  
 Cheveux **et**, sourcils **noirs**  
 yeux **noirs**, front **ordinaire**  
 nez **droit**, bouche **ordinaire**  
 menton **droit**, visage **ordinaire**  
 Taille : 1 m. **72** cent. Taille rectifiée : 1 m. **72** cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES :

N° **61** de tirage dans le canton de **Bourbriac**

Degré d'instruction : { générale (1) **X**  
 militaire (2) :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
 (Indiquer la nature des dispenses.)  
**Bon**  
 Compris dans la **1**° partie de la liste de recrutement cantonal ( **1**° portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (2) :  
 Dans l'armée active : **22<sup>e</sup> Section de Commande**  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active : **10<sup>e</sup> Section de Commande**  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve : **10<sup>e</sup> SECTION DE COMMANDE**  
**47<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie**  
**1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> de zouaves**  
**REG D'INFANTERIE**

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
 (Médailles, livraisons, actions d'éclat, décorations, etc.)  
**Appelé à l'armée le 16 novembre 1914. Arrivé au Corps le dit jour à 16 h 30. Soldat 2<sup>e</sup> Classe. Employé en ligne le 22 septembre 1900, en attendant son logement dans la Région. Certificat de bonne conduite : Accordé.**

Passé dans la **Réserve** de l'armée active le **10 novembre 1900**

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Numéros de recensement.
<b>17 mai 1900</b>	<b>St Denis, 30 rue Catherine</b>	<b>Paris</b>	<b>R</b>

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.  
**10<sup>e</sup> Section de Commande et org. M. 14 2. 22<sup>e</sup> à Rennes.**  
**Fiches matriculaires et d'affectation créées le 5 JANV 1923**  
**A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans la 22<sup>e</sup> Section de Commande et d'Organisation M. 14 du 30 mai au 22 juin 1923**  
**A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans la 10<sup>e</sup> Section de Commande et d'Organisation M. 14 du 23 septembre au 20 octobre 1927**  
**Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> octobre 1910**

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.  
**10<sup>e</sup> SECTION DE COMMANDE**  
**Rappelé à l'armée par le Service de Mobilisation générale le 1<sup>er</sup> août 1914. Arrivé au Corps le 7 août 1914. Poste au 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> de zouaves. Détaché comme cuisinier à la C. P. de Metz à St Denis le 1<sup>er</sup> septembre 1914. Poste en congé d'attente à demobilisation (canton) par le Reg<sup>t</sup> de zouaves le 1<sup>er</sup> février 1915. Arrivé à St Denis Rue Catherine.**  
**A accompli une période d'exercices dans la 10<sup>e</sup> Section de Commande du 23 au 31 octobre 1924.**  
**Passé dans la réserve de l'armée territoriale le**  
**Libéré du service militaire le**

ÉPOQUE

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la libération du service militaire.
	<b>10 août 1900</b>	<b>10 août 1900</b>	<b>10 août 1900</b>	<b>10 août 1900</b>
	<b>1<sup>er</sup> octobre 1910</b>	<b>1<sup>er</sup> octobre 1910</b>	<b>1<sup>er</sup> octobre 1910</b>	<b>1<sup>er</sup> octobre 1910</b>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1897.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 Pour ceux compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)  
 Cambronne pour l'Allemagne  
 Mission du 7 août 1914 au 6 janvier 1916



N° 17  
Décès de  
Yves Marie  
Jégou  
3 Avril 1947

âge de 71 ans

(2)

Copie d'acte délivrée conforme  
aux registres d'Etat-Civil  
Mormant, le 13/01/1998



Le trois avril mil neuf cent qua-  
rante sept, deux heures, est décédé  
en son domicile, rue de Paris, Yves  
Marie Jégou, né à Bourbriac (Cotes  
du Nord) le dix sept avril mil huit  
Cent soixante seize, sans profession,  
fils des époux défunts Pierre Jégou  
et de Anne Le Gall, veuf de Rose Marie  
Audren. Dresse le jour susdit dix  
sept heures, sur la déclaration de Lucien  
Levasseur, Hôtelier, quarante sept ans  
gendre du défunt, domicilié en cette  
commune, qui lecture faite, a  
signé avec nous, Lucien Le Héri-  
tier, Maire de Mormant

*Le Héritier* *Levasseur*



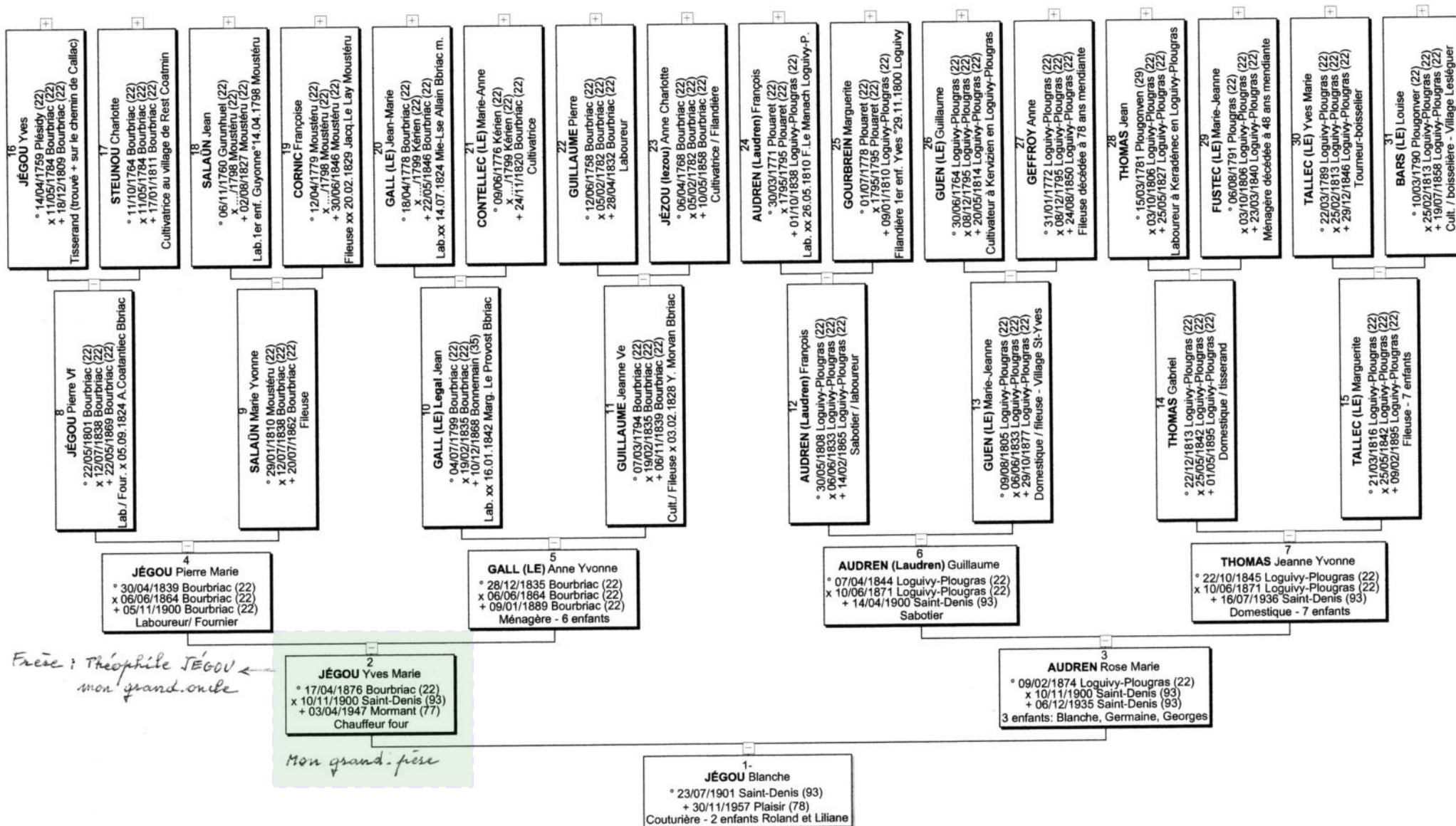
30-4-1927



CA 1945

<p><b>JÉGOU Yves Marie</b>          ° 17/04/1876 à Bourbriac (22)          x 10/11/1900 à Saint-Denis (93)          † 03/04/1947 à Mormant (77)          Chauffeur four</p>	
---	--





Vue verticale page suivante



